



# GUIDE

## DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

2020  
2026



L'agglomération

Les élus

L'administration

Les autres structures

# 04

# SOM- MAIRE

## L'AGGLOMÉRATION

- 04 / L'interco, définition
- 06 / Les compétences
- 08 / L'agglomération en chiffres
- 10 / L'annuaire des communes
- 12 / Les atouts du territoire

# 14

## LES ÉLUS

- 14 / Les conseillers communautaires
- 16 / La gouvernance
- 19 / Le fonctionnement
- 20 / L'exercice du mandat communautaire : droits et devoirs
- 23 / Les 8 commissions permanentes

# 24

## L'ADMINISTRATION

- 24 / Élus, agents : la complémentarité
- 25 / Les services
- 26 / Contacter les services
- 28 / L'hôtel communautaire
- 29 / La Maison de pays
- 30 / L'information au public
- 31 / Le budget
- 32 / Le budget principal
- 33 / Les relations financières avec les communes

# 34

## LES AUTRES STRUCTURES

- 34 / Les délégations de service public
- 35 / Les partenaires
- 38 / Les représentations et délégations des élus dans les organismes extérieurs

### GUIDE DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

- Directeur de la publication : Benoît LION
- Rédaction : Julie JACQUES, Julie VELLAYOUDOM
- Photographies : Chloé BREHIN, Kévin ROUSCHAUSSÉ
- Maquette et mise en page : Diabolo, le studio graphique d'Imprim'Services
- Impression : Imprim'Services

Tous droits de reproduction réservés.



**Florian BERCAULT**

Président de Laval Agglomération  
Maire de Laval

# Le mot du président

Cher(e)s collègues,

Laval Agglomération est le fruit d'une longue construction démocratique qui, années après années, projets après projets, a conféré à nos communes un destin partagé.

De notre volonté mutuelle, de créer une politique cohérente sur nos territoires et d'améliorer la vie des habitants, est née une solidarité essentielle. Comme je l'ai déjà évoqué, en tant que Président, je me porte le garant de cette harmonie.

Cette aspiration prend acte dès à présent autour de la définition d'une future feuille de route, décidée collectivement.

Rassembler pour avancer, telle sera notre intention sur les six prochaines années. Et je souhaite la sceller dans un contrat d'agglomération autour de cinq défis.

Tout d'abord, celui de la relance économique. Avec la crise que nous traversons, nous nous devons d'être présent plus que jamais auprès des acteurs économiques, forces de notre territoire.

Le deuxième est notre réponse collective au défi climatique et environnemental.

Le troisième, fil rouge de notre pacte communautaire, est de soutenir les projets communaux et de mettre en commun les moyens humains et financiers pour mieux équilibrer nos territoires.

Le quatrième est celui de la démocratisation de Laval Agglomération.

Enfin, le cinquième défi transversal est celui de la qualité de vie au quotidien.

Ainsi, je veux entraîner toutes les forces de notre territoire, pour que nous puissions avancer, ensemble, sans relâche.

# L'INTERCO, DÉFINITION

Le principe d'intercommunalité permet aux communes de se regrouper au sein d'un établissement public. Le but ? Faciliter leur collaboration, rassembler les énergies et les moyens (services publics, équipements) et relancer une politique d'aménagement territorial.

Le premier syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) était destiné à la distribution de l'électricité et à l'installation des réseaux d'eau, au-delà des limites communales. Les lois du 6 février 1992 (création des communautés de communes) et du 12 juillet 1999 (loi Chevènement, création des communautés d'agglomération) l'ont renforcé puis simplifié.

## AUTRES DATES-CLÉS :

**Loi du 13 août 2004** : amélioration du fonctionnement de l'intercommunalité et possibilité de partage de services entre communes.

**Réforme territoriale du 16 décembre 2010** : l'appartenance à un EPCI est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Loi NOTRe du 7 août 2015** : élargissement des seuils et des compétences obligatoires des EPCI.



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OU AGGLOMÉRATION ?

Suivant l'article L5214-1 du CGCT-Code Général des Collectivités Territoriales « *La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.* »

Visant les zones urbaines, la communauté d'agglomération doit former, lors de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants, autour d'une ou plusieurs communes centres de 15 000 habitants\*.

*\* Un seuil qui n'est toutefois pas exigé lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef-lieu du département ou la commune la plus importante du département, ou, depuis la loi NOTRe qui introduit une nouvelle souplesse, lorsque la commune la plus peuplée est la commune centre appartenant à une unité urbaine de plus de 15 000 habitants.*

1963

Création du District urbain de Laval avec 9 communes : Bonchamp-lès-Laval, Changé, Entrammes, Forcé, Laval, L'Huisserie, Louverné, Montigné-le-Brillant et Saint-Berthevin. Elle évolue en Communauté de communes du Pays de Laval en 1993.

1965

Création du Syndicat intercommunal à vocation multiple (S.I.V.O.M) du Pays de Loiron (qui devient District en 1991).

1994

Montfleurs devient la 20<sup>e</sup> commune de la Communauté de communes du Pays de Laval.

1999

Le District du Pays de Loiron devient Communauté de communes du Pays de Loiron. Les services s'installent à la Maison de Pays de Loiron-Ruillé, nouvellement inaugurée.

2002

La Communauté d'Agglomération de Laval prend le nom de Laval Agglomération.

2014

L'Hôtel communautaire de Laval Agglomération est aménagé : 1 place du Général Ferrié, à Laval.

2019

Laval Agglomération fusionne avec la Communauté de communes du Pays de Loiron, et se compose de 34 communes.



### UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LE FUTUR

Le Projet de territoire fixe les orientations stratégiques de la collectivité sur 6 ans en fonction des enjeux actuels et à venir. Il prend la forme d'une feuille de route où les grandes priorités d'action établies par les élus et les forces vives sont clairement exprimées.

Il définit ainsi un cap et permet de construire le budget de la collectivité chaque année en lui donnant une vision globale transversale et partagée sur ses domaines de compétences.



# LES COMPÉTENCES

Les communautés d'agglomération exercent les compétences qui leur ont été transférées, soit par les communes membres, soit par la Loi, de manière obligatoire. Cependant, elles peuvent choisir des compétences optionnelles supplémentaires parmi une liste pré-définie.

Les compétences de Laval Agglomération sont décrites dans les statuts ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant approbation, le 21 mai 2019.

## 7 COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

### 2 compétences obligatoires sans choix :

- aménagement de l'espace (schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme)
- développement économique (aménagement, gestion et entretien des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire)

### 5 compétences obligatoires choisies parmi 7 :

- la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- l'équilibre social de l'habitat (PLH, amélioration du parc immobilier bâti)
- la Politique de la ville (diagnostic du territoire et définition des orientations du Contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, programmes d'actions définis dans le Contrat de ville)
- l'accueil des gens du voyage
- la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

## 7 COMPÉTENCES OPTIONNELLES

### Parmi les compétences restantes, elle en a également conservé 7 :

- Eau
- Assainissement
- Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Gestion de France services
- Voirie d'intérêt communautaire et parcs de stationnement
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire

## LE SAVIEZ-VOUS ?

L'agglomération peut en outre exercer des compétences que les communes lui transfèrent. Le conseil communautaire peut définir des compétences qui sont « d'intérêt communautaire », afin d'élargir le champ d'intervention de la communauté, en accord avec les communes membres.

## 22 COMPÉTENCES FACULTATIVES

Celles-ci peuvent couvrir un champ d'intervention très varié suivant les décisions prises localement. Laval Agglomération a choisi d'exercer les compétences suivantes pour améliorer l'équilibre de son territoire :



**Cycle de l'eau hors GEMAPI**



**Réseaux et services locaux de communications numériques**



**Éducation à la nature**



**Aménagement du territoire communautaire**



**Incendie et de secours**



**Sport**



**Gestion des équipements touristiques**



**Mobilier urbain lié aux transports**



**Emploi**



**Accessoires de voirie communautaire (éclairage public et espaces verts)**



**Enseignement supérieur, vie étudiante, recherche, transfert de technologie et technologie de la réalité virtuelle**



**Politiques contractuelles**



**Espaces verts structurants**



**Gens du voyage**



**Lecture publique**



**Création et aménagement du réseau des chemins de randonnées**



**Hippisme**



**Construction, gestion et exploitation d'un crématorium**



**Aménagement cyclable**



**Organisation et financement de l'enseignement artistique en matière de musique, danse, théâtre et arts visuels dans le cadre du conservatoire communautaire**



**Participation aux investissements d'infrastructures routières d'intérêt national, régional ou départemental**

# L'AGGLO EN CHIFFRES



**34**  
communes



**117 000**  
habitants dont  
**49 500**  
à Laval



**686 km<sup>2</sup>**



## ÂGE DE LA POPULATION

**37%** moins de 30 ans



**37,7%** entre 30 et 60 ans



**25,4%** plus de 60 ans



Sources : Chiffres INSEE 2017





## 6 280 ENTREPRISES



**69,4%**  
d'entreprises individuelles  
sur **928**  
entreprises créées

**Au 31 décembre 2018 :**

**25,7%**  
en commerce de gros et de détail,  
transports, hébergement et restauration

**21,3%**  
en activités spécialisées, scientifiques  
et techniques et activités de services  
administratifs et de soutien

**13,4%**  
en administration publique,  
enseignement, santé humaine  
et action sociale



## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**11,5%** Bac +2

**8,5%** Bac +3 ou +4

**7,2%** Bac +5 ou plus



## EMPLOI

**74,7%** d'actifs dont 67,2% ayant un emploi

**11%** d'élèves, étudiants et stagiaires

**8,3%** de retraités

**7,6%** de chômeurs (10,1 sur les 15-64 ans)

**38,2%** travaillent sur l'agglomération

# L'ANNUAIRE DES COMMUNES



 COMMUNES	 POPULATION (2016)	 MAIRES	 ADRESSE MAIRIE
<b>AHULLÉ</b>	1812	Sébastien DESTAIS	1, rue de l'Europe - 53940 AHULLÉ
<b>ARGENTRÉ</b>	2782	Christian LEFORT	10 place de l'Église - 53210 ARGENTRÉ
<b>BEAULIEU-SUR-LOUDON</b>	504	Anthony ROULLIER	22 rue de Bretagne - 53320 BEAULIEU-SUR-LOUDON
<b>BONCHAMP-LÈS-LAVAL</b>	5948	Gwénaél POISSON	25 rue du Maine - 53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL
<b>LE BOURGNEUF-LA-FORÊT</b>	1799	François BERROU	45 rue Principale - 53410 LE BOURGNEUF-LA-FORÊT
<b>BOURGON</b>	648	Damien RICHARD	Rue Hetté - 53410 BOURGON
<b>LA BRÛLATTE</b>	704	Jean-Louis DEULOFEU	Rue des Écoles - 53410 LA BRÛLATTE
<b>CHÂLONS-DU-MAINE</b>	708	Loïc BROUSSEY	15, rue Principale - 53470 CHÂLONS-DU-MAINE
<b>CHANGÉ</b>	5950	Patrick PÉNIGUEL	6 place Christian d'ELVA - BP 20002 - 53810 CHANGÉ
<b>LA CHAPELLE-ANTHENAISE</b>	1009	Isabelle FOUGERAY	19 rue de Louverné 53950 LA CHAPELLE-ANTHENAISE
<b>ENTRAMMES</b>	2249	Jérôme ALLAIRE	1 rue Rosendahl 53260 ENTRAMMES
<b>FORCÉ</b>	1067	Annette CHESNEL	1, chemin de la Courtilerie 53260 FORCÉ
<b>LE GENEST-SAINT-ISLE</b>	2131	Nicole BOUILLON	2 place de l'Église 53940 LE GENEST-SAINT-ISLE
<b>LA GRAVELLE</b>	532	Nicolas DEULOFEU	1 rue Madame de Sévigné 53410 LA GRAVELLE
<b>L'HUISSERIE</b>	4213	Jean-Pierre THIOT	2, rue du Maine - 53970 L'HUISSERIE
<b>LAUNAY-VILLIERS</b>	386	Hervé LHOTELLIER	Place de l'Église 53410 LAUNAY-VILLIERS
<b>LAVAL</b>	49492	Florian BERCAULT	Place du 11 novembre CS 71327 53013 LAVAL Cedex
<b>LOIRON-RUILLÉ</b>	2640	Bernard BOURGEOIS	13 rue du docteur Ramé - 53320 LOIRON-RUILLÉ
<b>LOUVERNÉ</b>	4228	Sylvie VIELLE	2, rue Abbé Angot - 53950 LOUVERNÉ
<b>LOUVIGNÉ</b>	1137	Christine DUBOIS	6 place St Martin 53210 LOUVIGNÉ
<b>MONTFLOURS</b>	255	André DELEFOSSE	1, place de la Sergenterie - 53240 MONTFLOURS
<b>MONTIGNÉ-LE-BRILLANT</b>	1255	Gérard TRAVERS	2 rue des Écoles - 53970 MONTIGNÉ-LE-BRILLANT
<b>MONTJEAN</b>	1025	Vincent PAILLARD	Square Henri de Monti - 53320 MONTJEAN
<b>NUILLÉ-SUR-VICOIN</b>	1217	Mickaël MARQUET	28 rue de la Mairie - 53970 NUILLÉ-SUR-VICOIN
<b>OLIVET</b>	417	Eric MORAND	4 rue du Prieuré 53410 OLIVET
<b>PARNÉ-SUR-ROC</b>	1335	David CARDOSO	1, place du Prieuré - 53260 PARNÉ-SUR-ROC
<b>PORT-BRILLET</b>	1817	Fabien ROBIN	Parc du Dr Alphonse Augéard - 53410 PORT-BRILLET
<b>SAINT-BERTHEVIN</b>	7344	Yannick BORDE	Place de l'Europe - CS 34255 - 53942 SAINT-BERTHEVIN Cedex
<b>SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS</b>	536	Louis MICHEL	Place de l'Église - 53320 SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS
<b>SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX</b>	1158	Marcel BLANCHET	4, rue de l'Église - 53240 SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX
<b>SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE</b>	1653	Olivier BARRÉ	36, rue Maurice Courcelle - 53240 SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE
<b>SAINT-OÛEN-DES-TOITS</b>	1746	Dominique GALLACIER	7 place de l'Église - 53410 SAINT-OÛEN-DES-TOITS
<b>SAINT-PIERRE-LA-COUR</b>	2153	Michel PAILLARD	22, rue des Provinces - 53410 SAINT-PIERRE-LA-COUR
<b>SOULGÉ-SUR-OUETTE</b>	1087	Michel ROCHERULLE	16, rue d'Évron - 53 210 SOULGÉ-SUR-OUETTE

**TÉLÉPHONE****MAIL****SITE INTERNET**

<b>02 43 68 90 65</b>	mairie.ahuille@orange.fr	www.ahuille.mairie53.fr
<b>02 43 37 30 21</b>	mairie.argentre53@wanadoo.fr	www.argentre.mairie53.fr
<b>02 43 02 11 40</b>	mairie@beaulieu-sur-oudon.fr	www.beaulieu-sur-oudon.fr
<b>02 43 90 31 88</b>	mairie.bonchamp.les.laval@wanadoo.fr	www.mairie-bonchampleslaval.fr
<b>02 43 37 71 08</b>	mairiebourgneuf.la.foret@wanadoo.fr	www.lebourgneuf.laforet.fr
<b>02 43 37 15 90</b>	mairie.bourgon@wanadoo.fr	www.mairiebourgon.mairie53.fr
<b>02 43 02 12 02</b>	la-brulatte@wanadoo.fr	www.labrulatte.mairie53.fr
<b>02 43 02 55 56</b>	mairie-de-chalons-du-maine@wanadoo.fr	www.chalons-du-maine.mairie53.fr
<b>02 43 53 20 82</b>	mairie.change@mairie-change.fr	www.change53.fr
<b>02 43 01 10 73</b>	mairie.chapelleanthenaise@orange.fr	www.lachapelleanthenaise.mairie53.fr
<b>02 43 98 00 25</b>	secretariat@mairie-entrammes.fr	www.entrammes.mairie53.fr
<b>02 43 53 30 72</b>	mairie.force@wanadoo.fr	www.mairie-force53.fr
<b>02 43 02 11 95</b>	mairie.le.genest.saint.isle@wanadoo.fr	www.le-genest-saint-isle.mairie53.fr
<b>02 43 37 57 92</b>	mairielagravelle@orange.fr	www.lagravelle.mairie53.fr
<b>02 43 91 48 20</b>	mairie@lhuisserie.fr	www.lhuisserie.fr
<b>02 43 37 54 69</b>	mairie.launay.villiers@wanadoo.fr	
<b>02 43 49 43 00</b>	mairie@laval.fr	www.laval.fr
<b>02 43 02 10 24</b>	contact@loiron-ruille.fr	www.loiron-ruille.fr
<b>02 43 01 10 08</b>	accueil.mairie@louverne.fr	www.louverne.fr
<b>02 43 37 30 94</b>	mairie.louvigne@wanadoo.fr	www.louvigne.fr
<b>02 43 02 53 39</b>	mairie.montflours@orange.fr	www.montflours.mairie53.fr
<b>02 43 98 38 27</b>	mairie.montigne.le.brillant@wanadoo.fr	www.montignelebrillant.mairie53.fr
<b>02 43 02 11 08</b>	contact@mairie-montjean53.fr	www.mairie-montjean53.fr
<b>02 43 98 39 22</b>	nuillesurvicoin@wanadoo.fr	www.nuillesurvicoin.mairie53.fr
<b>02 43 37 73 23</b>	mairie.olivet53@orange.fr	
<b>02.43.98.01.57</b>	mairie@parne-sur-roc.fr	www.parne-sur-roc.fr
<b>02 43 68 82 57</b>	mairie.port-brillet@wanadoo.fr	www.port-brillet.fr
<b>02 43 69 28 27</b>	accueil@ville-saint-berthevin.fr	www.saint-berthevin.fr
<b>02 43 02 12 28</b>	mairie@saintcyrlegravelais.fr	
<b>02 43 01 11 61</b>	mairie.st-germain-le-fouilloux@wanadoo.fr	www.saintgermainlefouilloux.mairie53.fr
<b>02 43 01 11 15</b>	accueil@stjeansurmayenne.com	www.saint-jean-sur-mayenne.mairie53.fr
<b>02 43 37 73 31</b>	mairie.stouen@wanadoo.fr	www.saintouendestoits.fr
<b>02 43 01 80 12</b>	mairie@saintpierrelacour.fr	www.saintpierrelacour.fr
<b>02 43 02 30 31</b>	mairie-de-soulge-sur-ouette@wanadoo.fr	www.soulgesurouette.fr

# LES ATOUTS DU TERRITOIRE

Une démographie positive, un faible taux de chômage, un cadre de vie de qualité, des paysages préservés... l'agglomération dispose de nombreux atouts.

## UNE PLACE GÉOGRAPHIQUE DE CHOIX

Ouverte vers la Bretagne, point d'étape entre l'Ouest et Paris (à seulement 1h10 de la capitale), Laval Agglo représente un lieu stratégique à la fois pour les entreprises (73 zones d'activités, proximité avec l'autoroute) et la mobilité des salariés.

**Objectif : devenir une destination « emploi » pour attirer des profils manquants au territoire, et encourager les étudiants d'origine extérieure à y poursuivre leur carrière professionnelle.**



## UNE QUALITÉ DE VIE ATTRACTIVE

Pour proposer une qualité de vie aussi estimée, Laval Agglomération mise sur l'amélioration constante de son parc de logements, un foisonnement culturel et sportif, et des services de proximité (Maison de Pays à Loiron-Ruillé, espaces emploi, pôles du Conservatoire, déploiement du Très Haut Débit...).

**Avec un taux de chômage très bas, son attractivité en termes d'emploi est également appréciée.**



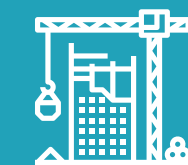


## UN TERRITOIRE RESPECTUEUX

À la fois rurale et urbaine, Laval Agglomération s'engage à protéger la biodiversité de son territoire. Elle élabore un plan de transports adapté aux besoins des concitoyens et sensibilise la population à se responsabiliser quant à la réduction et au tri des déchets.

En prodiguant des services à visée sociale, elle prend soin de ses habitants. Le Contrat de ville promeut ainsi l'égalité des chances au sein des quartiers prioritaires de la ville-centre.

**En complément, dans les communes périphériques, il propose des actions de promotion pour la santé mentale, l'accès au droit et vers les jeunes.**



## LES GRANDS PROJETS EN COURS

- L'Espace Mayenne
- Le pôle culturel de Laval
- L'éco-quartier Ferrié
  - Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)



## LE RAYONNEMENT AU-DELÀ DU TERRITOIRE

Grâce à ses paysages naturels et à une offre hôtelière et gastronomique riche, le tourisme vert prend son essor sur l'agglomération. Des festivals de renom s'y déroulent et des équipements sportifs accueillent la haute compétition.

Capitale de la réalité virtuelle, Laval a accueilli la 22<sup>e</sup> édition du Laval Virtual en 2020 (plus de 11 000 visiteurs sur une version totalement virtuelle !). Le Laval Virtual Center, cité de la réalité virtuelle, ouvre ses portes aux étudiants et aux professionnels de la réalité virtuelle et augmentée.

**L'écosystème entrepreneurial dans cette branche s'est par ailleurs fortement implanté sur l'agglomération.**

# LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Par arrêté préfectoral du 9 octobre 2019, 75 membres composent le conseil communautaire de Laval Agglomération.



## NOMBRE DE SIÈGES



33

Laval

4

Saint-Berthevin

3

Changé et  
Bonchamp-lès-Laval

2

L'Huisserie et  
Louverné

1

Ahuillé, Argentré, Beaulieu-sur-Oudon, le Bourgneuf-la-Forêt, Bourgon, La Brûlatte, Châlons-du-Maine, La Chapelle-Anthensaise, Entrammes, Forcé, Le Genest-Saint-Isle, La Gravelle, Launay-Villiers, Loiron-Ruillé, Louvigné, Montfleurs, Montigné-le-Brillant, Montjean, Nuillé-sur-Vicoin, Olivet, Parné-sur-Roc, Port-Brillet, Saint-Cyr-le-Gravelais, Saint-Germain-le-Fouilloux, Saint-Jean-sur-Mayenne, Saint-Ouën-des-Toits, Saint-Pierre-la-Cour, Soulgé-sur-Ouette



## LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES PAR COMMUNE (TITULAIRES ET SUPPLÉANTS)\* :

**Ahuillé** : Sébastien DESTAIS (T), Véronique DE CHALAIN (S)

**Argentré** : Christian LEFORT (T), Sophie SABIN (S)

**Beaulieu-sur-Oudon** : Anthony ROULLIER (T), Danielle GUILLERME-CAOUS (S)

**Bonchamp-lès-Laval** : Gwénaél POISSON (T), Fabienne LE RIDOU (T), Jean-Marc COIGNARD (T)

**Le Bourgneuf-la-Forêt** : François BERROU (T), Julie CHARPENTIER (S)

**Bourgon** : Damien RICHARD (T), Chantal MARCADÉ (S)

**La Brûlante** : Jean-Louis DEULOFEU (T), Léon RENIER (S)

**Châlons-du-Maine** : Loïc BROUSSEY (T), Annick GUEREAULT (S)

**Changé** : Patrick PÉNIGUEL (T), Jocelyne RICHARD (T), Jean-Bernard MOREL (T)

**La Chapelle-Anthenaise** : Isabelle FOUGERAY (T), Mickael HOUSSEAU (S)

**Entrammes** : Jérôme ALLAIRE (T), Nathalie ACKER (S)

**Forcé** : Annette CHESNEL (T), Jean-Yves BOUVIER (S)

**Le Genest-Saint-Isle** : Nicole BOUILLON (T), Stéphane BRIANT (S)

**La Gravelle** : Nicolas DEULOFEU (T), Émilien FOUCHER (S)

**L'Huisserie** : Jean-Pierre THIOT (T), Anne-Marie JANVIER (T)

**Launay-Villiers** : Hervé LHOTELLIER (T), Antoine SERRIÈRE (S)

**Laval** : Florian BERCAULT (T), Isabelle EYMON (T), Bruno BERTIER (T), Marie BOISGONTIER (T), Patrice MORIN (T), Lucie CHAUVELIER (T), Antoine CAPLAN (T), Camille PETRON (T), Éric PARIS (T), Béatrice FERRON (T), Geoffrey BEGON (T), Carolin GARNIER (T), Bruno FLÉCHARD (T), Nadège DAVOUST (T), Georges POIRIER (T), Céline LOISEAU (T), Guillaume AGOSTINO (T), Marjorie FRANÇOIS (T), Georges HOYAUX (T), Catherine ROY (T), Paul LE GAL-HUAUMÉ (T), Marie-Laure LE MÉE CLAVREUL (T), Kamel OGBI (T), Christine DROGUET (T), Sébastien BURON (T), Noémie COQUEREAU (T), Didier PILLON (T), Samia SOULTANI (T), Xavier DUBOURG (T), Marie-Cécile CLAVREUL (T), Vincent D'AGOSTINO (T), Isabelle MARCHAND (T), Pierrick GUESNÉ (T)

**Loiron-Ruillé** : Bernard BOURGEAIS (T), Isabelle GROSEIL (S)

**Louverné** : Sylvie VIELLE (T), Guy TOQUET (T)

**Louvigné** : Christine DUBOIS (T), Jean-Paul PINEAU (S)

**Montflours** : Julien BROCAIL (T), Valérie COISNON (S)

**Montigné-Le-Brillant** : Gérard TRAVERS (T), Nathalie FORÊT-VETTIER (S)

**Montjean** : Vincent PAILLARD (T), Marie-Annick MARQUET (S)

**Nuillé-sur-Vicoin** : Mickaël MARQUET (T), Sylvie RIBAUT (S)

**Olivet** : Éric MORAND (T), Sarah PIQUET (S)

**Parné-sur-Roc** : David CARDOSO (T), Clotilde PRYEN (S)

**Port-Brillet** : Fabien ROBIN (T), Nadine GASTINEAU (S)

**Saint-Berthevin** : Yannick BORDE (T), Corinne SEGRETAIN (T), Pierre BESANCON (T), Christelle ALEXANDRE (T)

**Saint-Cyr-le-Gravelais** : Louis MICHEL (T), Annette BEDOUET (S)

**Saint-Germain-le-Fouilloux** : Marcel BLANCHET (T), Sylviane LÉPY (S)

**Saint-Jean-sur-Mayenne** : Olivier BARRÉ (T), Valérie BOUGEANT (S)

**Saint-Ouen-des-Toits** : Dominique GALLACIER (T), Jeannine BRETON (S)

**Saint-Pierre-la-Cour** : Michel PAILLARD (T), Sophie CHAUVIGNÉ (S)

**Soulgé-sur-Ouette** : Michel ROCHERULLÉ (T), Marylène GÉRÉ (S).

# LA GOUVERNANCE



**Florian BERCAULT**  
Président de Laval Agglomération  
Maire de Laval

## LE PRÉSIDENT

**Florian Bercault, maire de Laval a été élu président de Laval Agglomération le 6 juillet 2020. Social-écologiste de longue date sans être adhérent d'aucun parti politique, il est élu maire de Laval, le 3 juillet 2020. Il est le plus jeune édile de l'histoire de Laval et des grandes villes de France.**

Élu parmi les conseillers communautaires, le président représente l'exécutif de la communauté d'agglomération. Il fixe l'ordre du jour et préside les séances des bureaux et conseils communautaires, et des commissions. Il met en œuvre les décisions en lien avec les services communautaires. Il est aussi le représentant de l'agglomération dans les actes de la vie civile, auprès des partenaires de la collectivité, et en justice.

Il peut déléguer, sous sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et autres membres du bureau communautaire. C'est ainsi qu'il délègue la présidence des commissions permanentes à des membres du bureau.

Il est le supérieur hiérarchique des services de la communauté et peut déléguer sa signature à certains personnels administratifs.

## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du président, des 15 vice-présidents et de 10 conseillers communautaires délégués, le bureau communautaire examine les propositions faites par les commissions permanentes. Le conseil communautaire lui donne le pouvoir de débattre et de décider de questions et de projets.

Le bureau est élargi aux maires des communes non membres du bureau. Ils n'ont pas le droit de vote mais peuvent prendre part aux débats.

**Le bureau se réunit 7 à 8 fois par an, le lundi à 17h. Ses séances ne sont pas ouvertes au public.**

## LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Elle réunit les maires des 34 communes de l'agglomération. C'est une instance de concertation, de débat, de propositions, d'initiatives où les maires peuvent exprimer des demandes collectives, être informés des solutions proposées, suivre l'activité de Laval Agglomération, l'avancement des projets, etc.

Il reviendra plus particulièrement à la conférence des maires de définir les grandes orientations intercommunales (prospective) et notamment d'inspirer le Projet de territoire et d'envisager, si l'intérêt communautaire le nécessite, l'extension des compétences de Laval Agglomération.

La fréquence des réunions est variable mais limitée à quatre par an.



## LES VICE-PRÉSIDENTS

Les vice-présidents n'ont pas d'attribution propre. Toutefois, le président peut leur accorder personnellement des délégations de fonction. Ils le représentent alors dans l'exercice des différentes compétences de la communauté.



**Sylvie VIELLE**  
1<sup>er</sup> vice-présidente  
**Habitat, logements et  
rénovation thermique**



**Nicole BOUILLON**  
2<sup>e</sup> vice-présidente  
**Développement des entreprises et  
de l'économie sociale et solidaire**



**Éric PARIS**  
3<sup>e</sup> vice-président  
**Enseignement  
supérieur, recherche  
et vie étudiante**



**Yannick BORDE**  
4<sup>e</sup> vice-président  
**Transition économique  
et technologique  
du territoire**



**Isabelle FOUGERAY**  
5<sup>e</sup> vice-présidente  
**Transports et  
déplacements**



**Nadège DAVOUST**  
6<sup>e</sup> vice-présidente  
**Eau et assainissement**



**Grénaël POISSON**  
7<sup>e</sup> vice-président  
**Emploi et insertion**



**Christine DUBOIS**  
8<sup>e</sup> vice-présidente  
**Aménagements durables  
et qualité de vie**



**Bruno BERTIER**  
9<sup>e</sup> vice-président  
**Ressources humaines**



**Patrick PÉNIGUEL**  
10<sup>e</sup> vice-président  
**Rayonnement  
touristique et économie  
de la réalité virtuelle**



**Louis MICHEL**  
11<sup>e</sup> vice-président  
**Territoire zéro  
carbone, agriculture et  
transition alimentaire**



**Céline LOISEAU**  
12<sup>e</sup> vice-présidente  
**Sports**



**Christian LEFORT**  
13<sup>e</sup> vice-président  
**Démocratie  
d'agglomération et  
partenariats territoriaux**



**François BERROU**  
14<sup>e</sup> vice-président  
**Finances**



**Fabien ROBIN**  
15<sup>e</sup> vice-président  
**Déchets, recyclage  
et développement de  
l'économie circulaire**

## LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS

Autres membres du bureau, les conseillers communautaires délégués ont le droit de vote.



**Bernard BOURGÉAIS**

Conseiller communautaire délégué

**Aux solidarités  
et à l'accès aux soins**



**Jean-Pierre THIOT**

Conseiller communautaire délégué

**À la commande publique  
et à l'éco-citoyenneté**



**Isabelle EYMON**

Conseillère communautaire déléguée

**Aux mobilités douces**



**Olivier BARRÉ**

Conseiller communautaire délégué

**À la transition commerciale  
et à l'artisanat**



**Bruno FLÉCHARD**

Conseiller communautaire délégué

**À la politique culturelle**



**Marcel BLANCHET**

Conseiller communautaire délégué

**Aux paysages  
et à la biodiversité**



**Patrice MORIN**

Conseiller communautaire délégué

**À la politique de la ville  
et aux gens du voyage**



**Julien BROCAÏL**

Conseiller communautaire délégué

**Aux énergies et à la lutte  
contre le réchauffement climatique**



**Antoine CAPLAN**

Conseiller communautaire délégué

**Rapporteur du budget  
et de la cohérence du projet  
d'agglomération**



**David CARDOSO**

Conseiller communautaire délégué

**Au dialogue social**

# LE FONCTIONNEMENT

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Le conseil communautaire de Laval Agglomération est composé de 75 élus délégués des communes. Il se réunit en séance publique, au moins une fois par trimestre. Il débat et décide des grandes orientations et des actions à mener.

Au début de chacune des séances, le conseil communautaire nomme au moins deux de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers puis, fait approuver les procès-verbaux des séances précédentes et rend compte des décisions prises par le président et le bureau communautaire. Il aborde ensuite les points de l'ordre du jour tels qu'ils apparaissent dans la convocation.

Le conseil communautaire peut voter de l'une des trois manières suivantes :

- à main levée,
- au scrutin public par appel nominal,
- au scrutin secret.

Dans les six mois suivant son installation, le conseil communautaire doit adopter son règlement intérieur, acte administratif fixant les règles de son organisation interne et de son fonctionnement.

**Le conseil communautaire se réunit à l'initiative du président, le lundi à 18h.**

## L'INFO DES CONSEILLERS



### > Les convocations

Toute convocation est faite par le président. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée.

Les convocations pour les séances du bureau et du conseil communautaire sont adressées par voie électronique. Les dossiers contenant les rapports et projets de délibérations sont accessibles depuis l'application i-delibRE dans le respect des délais légaux de convocation fixé à 5 jours francs.

Les conseillers municipaux non communautaires des communes membres sont destinataires de la convocation, de l'ordre du jour, des rapports et des comptes rendus des réunions du conseil communautaire.

Les convocations aux réunions des commissions permanentes sont adressées aux élus par courrier électronique.

### > Le rapport d'activité

Le rapport annuel met en perspective les politiques publiques de l'agglomération et présente les principales avancées de l'année écoulée.



### > Laval Agglo Infos

Une lettre d'information numérique est adressée à l'ensemble des élus municipaux et communautaires du territoire, dans les jours suivants les conseils communautaires, pour les maintenir informés de ses décisions et plus largement des actualités de l'agglomération.

# L'EXERCICE DU MANDAT COMMUNAUTAIRE : DROITS ET DEVOIRS

## SUPLÉANCE ET POUVOIR

Un élu dans l'incapacité d'assister à une réunion du conseil communautaire peut, selon les cas, être représenté par son suppléant ou donner à l'élu communautaire de son choix le pouvoir de voter en son nom.

Commune de  
plus de  
1 000 habitants



1 siège  
au conseil  
communautaire



L'élu, représentant de la commune, peut, soit être remplacé par son suppléant, soit donner pouvoir à un élu communautaire.

Commune de  
plus de  
1 000 habitants



2 sièges ou +  
au conseil  
communautaire



En cas d'empêchement, l'élu communautaire peut donner pouvoir à l'élu communautaire de son choix.



**Pour donner pouvoir, un formulaire (joint à la convocation) est à remplir.**

## INDEMNITÉS DE FONCTION

Le conseil communautaire vote les indemnités accordées au président, aux vice-présidents et aux autres membres du bureau. Elles sont encadrées par la Loi.

Les indemnités de fonction sont « *imposables à l'impôt sur le revenu suivant les règles applicables aux traitements et salaires* » (article 80 undecies B du code général des impôts).

Les indemnités soumises à l'impôt sur le revenu sont : les indemnités de fonction, éventuellement majorées, versées par les collectivités territoriales, les indemnités de fonction versées par les EPCI ou les établissements publics locaux, les rémunérations versées par les SEM, SPL...

**Depuis janvier 2019, le prélèvement à la source s'applique sur les indemnités de fonction.**

## REMBOURSEMENT DES FRAIS

En plus des indemnités de fonction, la Loi a prévu d'accorder aux élus locaux le remboursement de certaines dépenses particulières. Ces remboursements de frais sont limités par les textes de 7 cas précis tels que : le remboursement des frais de déplacement des membres des conseils d'EPCI, le remboursement des frais d'aide à la personne, le remboursement des frais exceptionnels d'aide et de secours engagés personnellement par les élus.

## DROIT À L'UTILISATION DE CRÉDITS D'HEURE ET AUX AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR L'EXERCICE DU MANDAT ÉLECTIF

Un conseiller communautaire peut aussi bénéficier d'autorisation d'absence ou de crédit d'heures pour lui permettre de « *disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune ou de l'organisme auprès duquel il la représente et à la préparation des réunions des instances où il siège* ».

L'employeur (public ou privé) est obligé de laisser à l'élu le temps nécessaire pour se rendre à la réunion (conseils, réunions des assemblées délibératives et des bureaux des organismes où

l'élu représente la collectivité) et y participer, mais n'est pas tenu de payer ces périodes d'absence.

Indépendant des autorisations d'absence, **le crédit d'heures est un droit pour tous les maires, tous les adjoints et tous les conseillers municipaux, quelle que soit la taille de la commune.** Les conseillers municipaux délégués bénéficient des mêmes montants de crédits d'heures que les adjoints au maire. Les élus peuvent demander à cumuler leur crédit d'heures pour chaque mandat détenu.

## DROIT À LA COMPENSATION DES PERTES DE REVENUS DU FAIT DE L'EXERCICE DU MANDAT

Un conseiller communautaire dépourvu d'indemnité de fonction peut se voir compenser ses pertes de revenus, dans la limite de 72 heures par an et d'un montant par heure compensée égal au plus à une fois et demie le montant du SMIC.

## DROIT À LA CESSATION DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Les présidents et vice-présidents des intercommunalités (même de moins de 10 000 habitants) peuvent cesser leur activité professionnelle pour se consacrer à leur mandat. À condition de justifier d'une ancienneté de leur emploi salarié supérieure à un an.

## GARANTIES PROFESSIONNELLES À L'ISSUE DU MANDAT

À l'issue du mandat, l'élu qui a suspendu son activité professionnelle doit retrouver son précédent emploi au plus tard deux mois suivant la date à laquelle il a avisé son employeur de la reprise de cet emploi.

En outre, il peut bénéficier d'un stage de remise à niveau, d'une formation professionnelle et d'un bilan de compétences ainsi que d'une allocation différentielle de fin de mandat.

## DROIT À LA FORMATION

Les élus communautaires ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Les dépenses correspondantes peuvent être prises en charge par la communauté : elles comprennent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 le dispositif du Droit Individuel à la Formation est opérationnel. Toutes les informations utiles et pratiques (formulaires de demande de financement de formation et de remboursement, listes des formations éligibles, barème de remboursement des frais...) sont accessibles sur : [www.dif-elus.fr](http://www.dif-elus.fr), rubrique « Vos droits à la formation ».

Une formation sera obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat, pour les élus ayant reçu une délégation au sein de toutes les communautés de communes. Les élus bénéficient d'un droit à un congé de formation de 18 jours.

## PROTECTION SOCIALE

Les élus siégeant à la Communauté d'agglomération sont affiliés au régime général de la Sécurité sociale. Les indemnités de fonction perçues par les élus sont assujetties aux cotisations d'assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, si le montant de l'indemnité dépasse une fraction de la valeur du plafond de la Sécurité sociale fixée par décret. Ou si l'élu suspend ou cesse son activité professionnelle pour l'exercice de son mandat. En contrepartie, les élus bénéficient de prestations en nature et en espèces au titre des différents risques.

## RETRAITE

Si l'élu a cessé son activité professionnelle pour se consacrer à son mandat et s'il ne peut acquérir de droit à pension au titre d'un régime assurance vieillesse, il est obligatoirement affilié à l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité sociale.

Si l'élu n'a pas cessé son activité professionnelle, il ne bénéficie d'aucune affiliation obligatoire à un régime de retraite au titre de son mandat. Il est toutefois obligatoirement affilié au régime complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques.

## PROTECTION FONCTIONNELLE

Le président et les vice-présidents ayant reçu délégation ne peuvent être condamnés pour des faits en rapport avec leurs fonctions. La Communauté d'agglomération est tenue de les protéger dès lors qu'ils font l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de leurs fonctions.

## DÉMISSION

Les règles du code général des collectivités territoriales applicables à la démission de conseillers municipaux sont également applicables à la démission des conseillers communautaires. Ceux-ci adressent leur démission au président du conseil communautaire qui en informe immédiatement le maire de la commune dont est issu le conseiller démissionnaire. Elle entre en vigueur et est définitive dès sa réception par le président. On notera que la démission du président ou d'un vice-président est adressée au préfet et valable dès acceptation par celui-ci ou, à défaut dans un délai d'un mois suivant l'envoi d'une nouvelle lettre de démission constatée par lettre recommandée.

**Dans les communes de 1 000 habitants et plus**, le conseiller démissionnaire est remplacé par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

**Dans les communes de moins de 1 000 habitants**, le conseiller communautaire démissionnaire est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive.

## DÉCLARATION DE PATRIMOINE

Dans le cadre de la transparence de la vie publique, certains élus communaux et intercommunaux doivent transmettre à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) une déclaration de patrimoine et une déclaration d'intérêts, et ce, dans les deux mois qui suivent leur entrée en fonctions.

**La transmission s'effectue uniquement en ligne, sur le site internet de la HATVP, via l'application de télédéclaration ADEL (<https://declarations.hatvp.fr/#/>).**

## PROTECTION EN CAS D'ACCIDENT

La Communauté d'agglomération est responsable des dommages subis par le président et les vice-présidents dans l'exercice de leur fonction. Ainsi que des dommages subis par l'ensemble des membres de l'organe délibérant à l'occasion des séances du conseil communautaire ou des réunions de commissions. À ce titre, elle doit prendre en charge les frais médicaux afférents.

# LES 8 COMMISSIONS PERMANENTES



Les 8 commissions préparent les projets de décision et les dossiers qui seront soumis au bureau et au conseil communautaires. Au sein de Laval Agglomération, les commissions sont au nombre de 8. Les élus communautaires et municipaux se répartissent entre ces différentes commissions.

Depuis la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, les commissions peuvent être ouvertes à tout conseiller municipal afin de renforcer les liens entre communes et communautés. La présence d'un conseiller municipal non conseiller communautaire doit toutefois être autorisée par le maire de la commune.

## → Une réunion mensuelle (en règle générale) à l'hôtel communautaire.



### LA CAO

La commission d'appel d'offres (CAO) est investie d'un pouvoir de décision dans le cadre des procédures de marchés formalisés. Ainsi, elle désigne l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères d'analyse d'offres. Elle peut donner son avis au président, sur certains avenants, sur les marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA).

La CAO n'a pas à connaître des procédures spécifiques telles que les Délégations de Service Public (DSP), les conventions de mandat, certains concours de maîtrise d'œuvre.

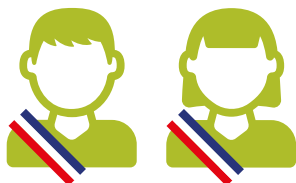
La CAO a un caractère permanent, mais le conseil communautaire peut aussi constituer une commission spécifique pour la passation d'un marché.

La composition de la CAO est fixée par le Code Général des Collectivités Territoriales et varie en fonction de la strate de population. À Laval Agglomération, elle est composée du président, de 5 membres (et 5 suppléants) élus au sein du conseil communautaire.

La CAO se réunit environ une fois par mois. Un planning semestriel des réunions est établi. Les convocations obéissent à des règles très strictes. Lorsqu'un dossier passe devant la CAO, le service qui a analysé les offres présente son rapport à la CAO. Le secrétariat de la CAO et l'ordre du jour des réunions sont confiés au service Commande publique. La commission d'appel d'offres dresse un procès-verbal de ses réunions. Chaque membre de la commission peut demander que ses observations y soient portées.

Le président a délégué la présidence de la CAO à l'un des vice-présidents : Jean-Pierre THIOT.

# ÉLUS, AGENTS : LA COMPLÉMENTARITÉ



## LES ÉLUS



Pouvoir exécutif de la Communauté d'agglomération, le président est le chef de l'administration et exerce un pouvoir d'organisation des services.

Les élus, représentants des administrés, déterminent les orientations politiques de l'agglomération.



## L'ADMINISTRATION



Son interlocuteur privilégié au sein de l'administration est le Directeur Général des Services. Il apporte une expertise à la définition des objectifs stratégiques et à l'élaboration des projets. Il dirige l'organisation territoriale (coordination, animation, arbitrages) en cohérence avec les orientations définies.

Les agents (fonctionnaires et contractuels) apportent leurs compétences professionnelles pour réaliser concrètement les ambitions portées par les élus.



**Le comité de direction (ou Codir) se réunit chaque semaine.**

## LA MUTUALISATION




Communes et agglomération peuvent également partager leurs services pour optimiser les moyens disponibles ou réaliser des économies d'échelle. En 2017, Laval Agglomération et la Ville de Laval ont débuté la mutualisation de divers services (ressources humaines, information et télécommunications...).

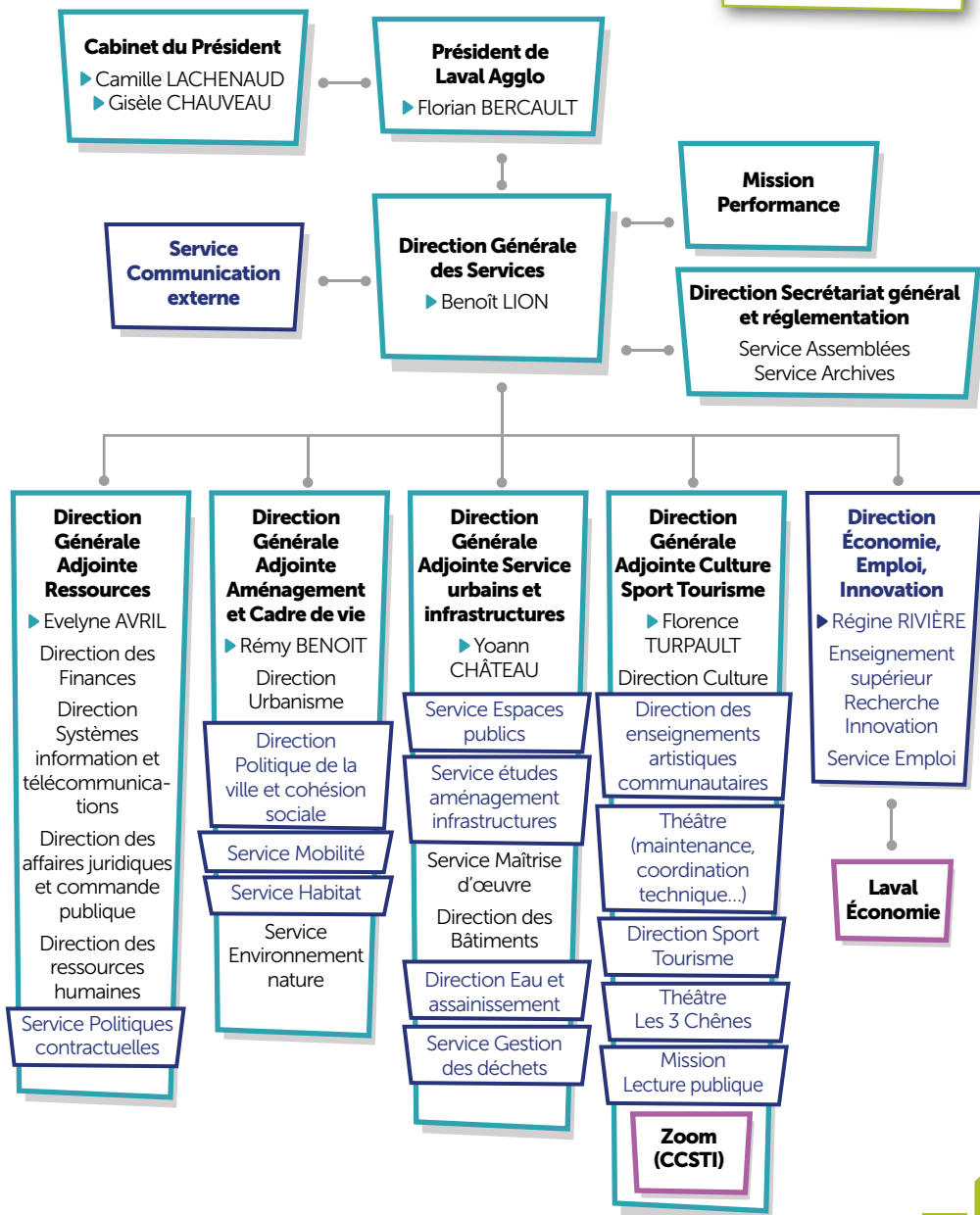
Les autres communes membres bénéficient elles aussi de services mutualisés, inscrits dans le schéma de mutualisation, parmi lesquels sont concernés les marchés publics, l'assistance informatique et l'ingénierie.



# LES SERVICES

**Légende :**

-  Entité commune Laval et Laval Agglo
-  Entité Laval Agglo
-  Structure associée Laval Agglo



# CONTACTER LES SERVICES



Les numéros et adresses électroniques sont ceux de l'accueil général de chaque service. Les services sont répartis par sites.

## LAVAL AGGLOMÉRATION HÔTEL COMMUNAUTAIRE

**1, Place du Général Ferrié - 53000 Laval**

### ▶▶▶ Accueil

02 43 49 46 47  
laval-agglo@agglo-laval.fr

### ▶▶▶ Direction Générale

02 43 49 86 15  
geraldine.vincent@agglo-laval.fr

### ▶▶▶ Direction Environnement Mobilité et Cadre de vie

02 43 49 46 65  
martine.thireau@agglo-laval.fr

### ▶▶▶ Service Environnement nature

02 53 74 11 50  
environnement@agglo-laval.fr

### ▶▶▶ Direction Sport & Tourisme

02 43 49 86 11  
lucie.guedon@agglo-laval.fr

### ▶▶▶ MobiTul

02 43 49 45 68  
cynthia.gabriel@agglo-laval.fr

### ▶▶▶ Service Transport

02 43 49 45 68  
valerie.deneux@agglo-laval.fr

### ▶▶▶ Direction de l'Urbanisme

02 43 49 44 98  
laval-agglo@agglo-laval.fr

### ▶▶▶ Direction des Finances

02 43 49 46 47  
laval-agglo@agglo-laval.fr

### ▶▶▶ Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

02 43 49 44 21  
marie-christine.lappeman@agglo-laval.fr

### ▶▶▶ Service Communication externe

02 43 49 45 36  
communication@agglo-laval.fr

### ▶▶▶ Service Foncier

02 43 49 46 53  
isabelle.vannier@agglo-laval.fr

### ▶▶▶ Service Habitat

02 43 49 44 24  
danielle.bechet@agglo-laval.fr

## BÂTIMENT

### LAVAL ÉCONOMIE EMPLOI

**23, Place du Général Ferrié - 53000 Laval**

### ▶▶▶ Direction Économie Emploi Innovation

02 43 49 86 00  
contact@laval-economie.fr  
www.laval-economie.fr  
www.travailleretvivre-laval.fr

### ▶▶▶ Contrat de ville et cohésion sociale

02 43 49 86 60  
contratville@agglo-laval.fr

### ▶▶▶ Service Emploi

02 43 49 86 53  
emploi@agglo-laval.fr  
www.laval-emploi.fr

## ARCHIVES DE LAVAL

**1, rue Prosper Brou - 53000 Laval**

▶▶▶ 02 43 49 85 81  
archives@laval.fr

## CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

**27, rue de Bretagne - 53000 Laval**

▶▶▶ 02 53 74 14 14  
crd@agglo-laval.fr

## DIRECTION DES AFFAIRES CULTU- RELLES - SCOMAM

**8, rue de l'Ermitage**

**19, rue Léo Lagrange - 53000 Laval**

▶▶▶ 02 43 49 43 45

## SERVICE GESTION DES DÉCHETS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

**Boulevard Henri Becquerel - 53000 Laval**

▶▶▶ 02 53 74 11 00  
dechets@agglo-laval.fr

## DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (DSIT)

▶▶▶ 02 43 49 46 66

## **CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL**

**Place du 11 novembre - 53000 Laval**

▶▶▶ **Direction des Ressources Humaines (DRH)**

02 43 49 44 14  
accueil.drh@agglo-laval.fr

▶▶▶ **Service des Assemblées**

02 43 49 85 00  
elodie.certainais@agglo-laval.fr

**6, rue Souchu Servinière - 53000 Laval**

▶▶▶ **Direction des Services Urbains et Infrastructures (SUI)**

02 43 49 43 14

▶▶▶ **Service des eaux**

02 43 49 43 11  
eau@agglo-laval.fr

▶▶▶ **Direction Voirie et espaces publics**

02 43 49 43 14  
espacepublic@agglo-laval.fr

---

## **CENTRE D'INITIATION À LA NATURE**

**Bois de l'Huisserie - 53000 Laval**

▶▶▶ **Pôle Animation environnement nature**

02 53 74 11 50  
environnement@agglo-laval.fr

▶▶▶ **Location de la salle de la Blancherie**

02 53 74 11 53  
emilie.lemetayer@agglo-laval.fr

---

## **MAISON DE PAYS LAVAL AGGLOMÉRATION**

**Parc d'activités La Chapelle du Chêne - 53320 Loiron-Ruillé**

▶▶▶ **Accueil**

02 43 02 19 31  
contact.loiron@agglo-laval.fr

▶▶▶ **France services**

02 43 02 19 31  
franceservices.loiron@agglo-laval.fr

▶▶▶ **Relais Assistant(e)s Maternel(le)s du Pays de Loiron**

02 43 02 77 66  
ram@agglo-laval.fr

▶▶▶ **Coordination du réseau des bibliothèques LA Bib**

02 43 10 25 79  
nadege.gaume@agglo-laval.fr

▶▶▶ **Service Emploi antenne de Loiron-Ruillé**

02 43 02 43 93

▶▶▶ **Pôle de Loiron-Ruillé - Conservatoire de Laval Agglo**

02 43 02 77 67



---

## **THÉÂTRE LES 3 CHÊNES**

**Parc d'activités La Chapelle du Chêne - 53320 Loiron-Ruillé**

▶▶▶ 02 43 10 25 80

culture@agglo-laval.fr  
www.theatreles3chenes.fr

---

## **THÉÂTRE DE LAVAL**

**34, rue de la Paix - 53000 Laval**

▶▶▶ 02 43 49 86 30

letheatre@laval.fr  
www.letheatre.laval.fr

---

## **OFFICE DE TOURISME**

**84, avenue Robert Buron - 53000 Laval**

▶▶▶ 02 43 49 46 46

office.tourisme@agglo-laval.fr  
www.laval-tourisme.com

---

## **PISCINE SAINT-NICOLAS**

**Boulevard Jourdan - 53000 Laval**

▶▶▶ 02 53 74 11 80

piscinestnicolas@agglo-laval.fr

---

## **LAVAL VIRTUAL CENTER**

**Rue Marie Curie - 53810 Changé**

▶▶▶ 02 43 49 75 13

contact@laval-virtual.org  
www.association.laval-virtual.com

---

## **LE ZOOM (CCSTI) AU MUSÉE DES SCIENCES**

**21, rue du Douanier Rousseau - 53000 Laval**

▶▶▶ 02 43 49 47 81

sciences@agglo-laval.fr  
www.ccsti-laval.org

# L'HÔTEL COMMUNAUTAIRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, une partie des services de Laval Agglomération est installée place du Général Ferrié (ancienne place d'Armes) au quartier Ferrié. Dans l'objectif d'optimiser les moyens généraux, l'ensemble des services a vocation à rejoindre le nouveau siège de la Communauté d'agglomération. Le bâtiment central (bât. 12) réunit actuellement la plus grande partie des services généraux. À ses côtés se trouve déjà l'agence économique Laval Économie.

## 1, place du Général Ferrié - CS 60809 - 53008 LAVAL Cedex

### ►►► Contact :

02 43 49 46 47

laval-agglo@agglo-laval.fr

### ►►► Ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



## ACCÈS AUX LOCAUX

L'entrée principale du quartier Ferrié est l'ancienne entrée principale du quartier militaire. L'accès est indiqué sur les chemins piétonniers menant à l'Hôtel communautaire.

## SALLES DE RÉUNION

L'Hôtel communautaire dispose de trois salles de réunions :

►►► Salle Eugène Ionesco (rez-de-chaussée)

►►► Salle Ambroise Paré (2<sup>ème</sup> étage)

►►► Salle Jules Renard (3<sup>ème</sup> étage)

**La salle de réunion est indiquée sur chaque convocation.**



**L'ancienne place d'Armes n'est pas un lieu de stationnement. À terme, elle sera aménagée et ouverte sur la ville.**

# LA MAISON DE PAYS

L'ancien chef-lieu de la Communauté de communes du Pays de Loiron rassemble des services de proximité de Laval Agglo pour la partie Ouest de son territoire. Espaces emploi, France services (aide aux démarches administratives), pôle du Conservatoire, coordination du réseau des bibliothèques LA Bib et Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s sont voisins du Théâtre Les 3 Chênes.

## Parc d'activités La Chapelle du Chêne - 53320 LOIRON-RUILLÉ

### ►►► Contact :

02 43 02 19 31  
contact.loiron@agglo-laval.fr

### ►►► Ouverture :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30  
et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h



**Ce lieu a vocation à évoluer dans les années à venir pour accueillir d'autres services ou activités.**

## AUTRES SERVICES

Actuellement, les services de l'agglomération sont répartis entre l'Hôtel communautaire et d'autres bâtiments appartenant à l'agglomération. Après le bâtiment Laval Économie Emploi et le CCAS, la réhabilitation du dernier bâtiment de la place d'armes doit permettre de réunir l'ensemble des services au quartier Ferrié à l'horizon 2021.

# L'INFORMATION AU PUBLIC



## LE SITE [WWW.AGGLO-LAVAL.FR](http://WWW.AGGLO-LAVAL.FR)

Le site Internet permet de valoriser l'agglomération, ses 34 communes (pages « Les 34 communes ») et ses politiques publiques, mais aussi d'offrir aux administrés un service de proximité et de qualité (actualités, annuaires, informations sur les services, plateformes en ligne...).



## LA LETTRE D'INFORMATION AUX COMMUNES

Chaque mois, une lettre d'information électronique est envoyée aux secrétariats de communes pour diffuser les informations et événements des services de l'intercommunalité. Les visuels et supports de communication sont mis en ligne sur une plateforme d'échanges de documents.



## LE MAGAZINE AVEC

Édité trois fois par an, en mars, juillet et novembre, il est adressé à tous les foyers des 34 communes. C'est le support de communication institutionnelle destiné à informer les habitants des projets de Laval Agglomération et à donner des conseils pratiques de vie quotidienne, des idées de sorties sur les communes. Il sert aussi à faire connaître les initiatives existantes sur le territoire.



## LES RÉSEAUX SOCIAUX

Active sur Twitter, YouTube et LinkedIn, Laval Agglo poste son actualité, les retransmissions en direct des conseils communautaires, ses offres d'emploi...

## LA PRESSE



Des conférences de presse permettent aux élus délégués aux politiques publiques de l'agglomération de s'exprimer sur les actions et événements des services qui leur sont rattachés.

# LE BUDGET

Laval Agglomération est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle vote et exécute son propre budget.

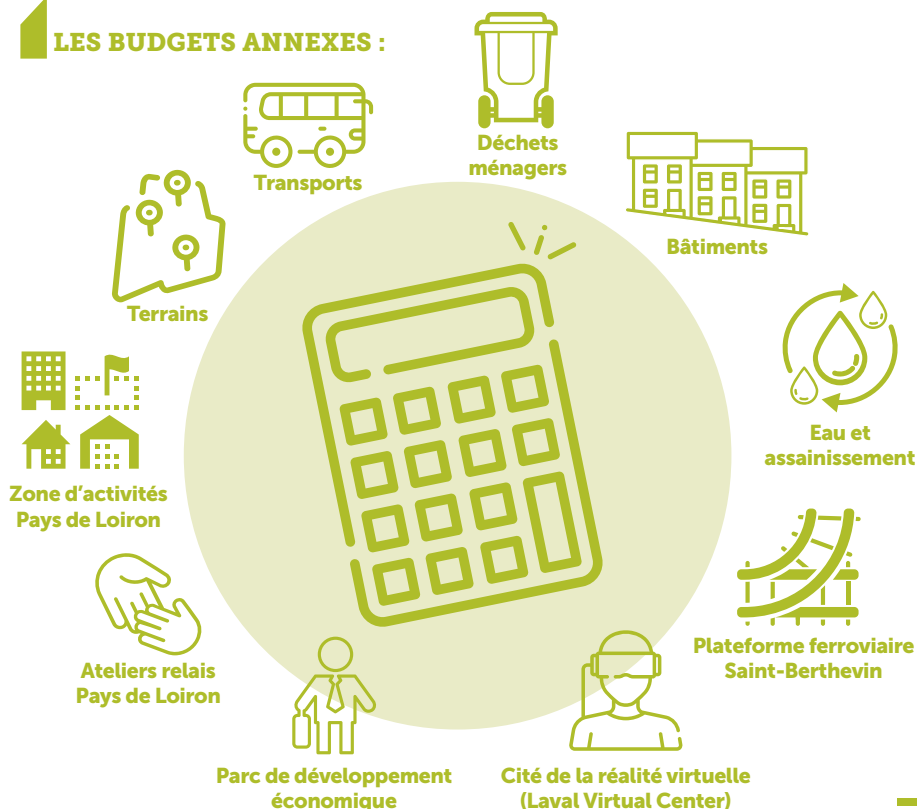
Selon l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui a modifié les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4.13-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes des collectivités, Laval Agglomération publie sur son site internet, les documents dédiés à la gestion budgétaire année par année.

Le vote des budgets, qui intervient généralement en décembre, est précédé, d'un débat d'orientations budgétaires.

En 2020, Laval Agglomération compte un budget principal et **13 budgets annexes**, avec **un niveau d'investissement de 57 millions d'euros**, dont 17M€ de reports de l'année 2019.

➔ **Le niveau d'épargne brute est de 10 millions d'euros avec un délai de désendettement de 5 ans.**

## LES BUDGETS ANNEXES :



# LE BUDGET PRINCIPAL

**Le Budget Principal 2020 s'élève à 118 403 000 € dont 68 025 000 € en fonctionnement et 50 378 000 € en investissement.**

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2010, Laval Agglomération dispose d'un panier fiscal composé d'une fiscalité « entreprises » et d'une fiscalité « ménages » :

### La fiscalité des entreprises

La contribution économique territoriale est composée :

- de la cotisation foncière économique (CFE)
- de la cotisation à la valeur ajoutée (CVAE)
- de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER).

### La fiscalité des ménages

- la taxe d'habitation, qui sera remplacée dès 2021 par un transfert d'une part de la TVA perçue par l'État
- le foncier bâti
- le foncier non bâti.

## LES DOTATIONS D'ÉTAT

Laval Agglomération perçoit au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

- la dotation d'intercommunalité qui est fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale de l'agglomération
- la dotation de compensation de la part salaires de la taxe professionnelle.

## LES AUTRES RECETTES

Laval Agglomération perçoit également des produits des services (par exemple, pour la piscine Saint-Nicolas) et des loyers.

## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses sont :

- des charges à caractère général : l'eau, l'électricité, les locations, la fourniture de biens, de produits, les études et autres services extérieurs ainsi que les impôts fonciers, etc.
- des charges de personnel
- de l'attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire
- des autres charges de gestion courante qui comprennent les subventions aux budgets annexes, les subventions aux associations, les contributions diverses : SDIS, syndicats mixtes...
- des frais financiers, les intérêts de la dette.

## LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2020

- le Très Haut Débit
- le PLH
- le Fonds de concours aux communes
- le pôle culturel
- le bâtiment communautaire
- les terrains synthétiques

Ces travaux sont financés par l'autofinancement, les subventions, le FCTVA et l'emprunt.

## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : LES FONDS D'AIDES

La création de fonds d'action permet à Laval Agglomération de soutenir des investissements et des projets qui sont en phase avec ses orientations ou ses priorités et peuvent donc évoluer avec elles (hors fonds concernant les aides aux communes membres).

Fonds d'Intervention Prioritaire à l'Économie et à l'Emploi / Fonds de soutien R&D - RV et handicap / Fonds d'aide pour le développement des circuits alimentaires de proximité et de qualité / Fonds d'aide à l'hébergement touristique / Fonds d'action culturelle et touristique / Fonds d'aide à l'événementiel sportif / Fonds d'aide au sport de niveau national



# LES RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES COMMUNES

La création de l'intercommunalité à fiscalité unique a engendré 3 flux financiers principaux entre les communes et l'intercommunalité. Le premier (Attribution de compensation) pour compenser les transferts de fiscalité et de charges induits par les transferts de compétences. Le second (Dotation de solidarité communautaire) étant un partage - facultatif - de la croissance de la ressource fiscale. Le troisième (Fonds de concours) en soutien au financement des investissements structurants des communes membres.

## L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Ce dispositif de reversement au profit des communes membres est destiné à rendre neutre le coût des transferts de compétences vers l'intercommunalité. Son montant correspond, à l'origine, à la différence entre :

- le produit de la fiscalité professionnelle communale perçu l'année précédant l'instauration de la fiscalité professionnelle unique sur le territoire intercommunal
- le montant des charges des compétences transférées
- le montant des charges de mutualisation.

L'Attribution de Compensation est réévaluée, à la hausse ou à la baisse, à chaque nouveau transfert de charges actualisé du montant des mutualisations.

## LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

Modalité de redistribution financière de Laval Agglomération vers les communes, cette dotation illustre la solidarité financière sur le territoire communautaire. La DSC est une dépense facultative, dont le principe et les critères de répartition sont fixés par le conseil communautaire en tenant compte prioritairement de la population, du potentiel fiscal et du revenu par habitant.

## LE FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES

Une enveloppe de fonds de concours de 2,9M € est allouée pour la période 2020-2023. Les communes peuvent mobiliser ce fonds sur un ou plusieurs projets structurants ou pour l'entretien d'un équipement.

## LE PORTAGE FONCIER ET IMMOBILIER

À la fois outil stratégique d'anticipation et outil réactif pour favoriser le renouvellement urbain, le portage foncier et immobilier a pour objet d'aider les communes à développer une politique de projets fonciers, en prenant en charge le coût du portage immobilier pour une durée de 10 ans (8 ans sur le foncier) en attendant la mise en place d'un outil d'aménagement. Ce portage est ouvert à toutes les communes de Laval Agglomération afin de les aider à mieux maîtriser l'accès au foncier et ainsi à réguler la construction sur leur territoire.

# LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC



## TRANSPORTS URBAINS LAVALLOIS (TUL)

L'organisation et la gestion des transports urbains sur le territoire de l'agglomération, y compris le transport scolaire, relèvent de Laval Agglomération. Autorité organisatrice, elle a délégué cette mission de service public à Keolis et à sa filiale exploitante : Keolis Laval.

[www.tul-laval.com](http://www.tul-laval.com)



## LAVAL THD

Le Très Haut Débit est au cœur de la stratégie de développement de Laval Agglomération. Il permettra à Laval de renforcer son leadership dans le domaine de la Réalité Virtuelle et Augmentée, aux entreprises d'être plus concurrentielles, aux particuliers de bénéficier des services triple play (internet-téléphone-télévision) et d'accéder à des nouveaux services (TV 3D, télétravail, e-santé...). Laval Agglomération a accordé une délégation de service public d'une durée de 25 ans à Orange qui a créé une filiale, Laval Très Haut Débit, pour porter ce contrat au plus près de l'agglomération et déployer le THD sur le territoire.

[www.lavaltreshautdebit.fr](http://www.lavaltreshautdebit.fr)

## PISCINE AQUABULLE

Le parc aquatique de l'Aquabulle a été réalisé par Laval Agglomération pour créer un espace de loisirs aquatiques destiné en priorité à la détente et aux loisirs : nage, activités, balnéo, forme et fitness. La réalisation, l'exploitation et la maintenance de cet équipement sont concédées à Spie Batignolles Concessions (Espacéo).

[www.aquabulle.fr](http://www.aquabulle.fr)



# LES PARTENAIRES

## LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS

Laval Mayenne Aménagements dispose de compétences techniques, juridiques, financières et administratives pour proposer des projets immobiliers, d'aménagement, de gestion locative, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'études-conseil.

**17 rue Franche-Comté  
CS 30512 - 53005 Laval Cedex**

▶▶▶ 02 43 91 45 25  
contact@groupement-lma.fr  
www.groupement-lma.fr

## HÔTEL D'ENTREPRISES LA LICORNE

Ouvert en novembre 2016, cet espace d'accueil a été créé par Laval Agglomération à destination des entreprises innovantes en croissance.

Idéalement situé à proximité immédiate de la Gare, à 70 minutes de Paris, 2 heures de Nantes et moins d'une heure de Rennes et du Mans, La Licorne est par ailleurs à quelques minutes du Laval Virtual Campus regroupant les acteurs du numérique, établissements d'enseignement supérieur, laboratoires de recherche et startups.

**106 avenue Pierre de Coubertin  
53000 Laval**

▶▶▶ 02 43 91 45 25

## HÔTEL D'ENTREPRISES LA GRAVELLE

Implanté dans le 1<sup>er</sup> parc labellisé « Refuge LPO » en Mayenne, l'Hôtel d'entreprises de La Gravelle se dresse sur l'Écoparc, parc d'activités alliant développement économique et respect de l'environnement. Les entreprises installées associent ainsi directement à leur projet la performance environnementale. Les équipements performants, le cadre de travail très préservé et l'aide technique de Laval Économie offrent une qualité d'implantation exceptionnelle aux portes de la Bretagne et à 2h30 de Paris.

**Écoparc  
53410 La Gravelle**

▶▶▶ 02 43 02 43 93  
www.ecoparcgravelle.fr

## ESPACE MAYENNE

Futur lieu de manifestations culturelles et sportives emblématiques, ce complexe multi-activités accueillera également des réunions, salons et séminaires d'entreprises. D'une superficie d'un peu plus de 8 ha, Espace Mayenne a été pensé pour être un lieu moderne et modulable. Il disposera de trois salles offrant des jauges entre 500 et 4 500 personnes. Le mur d'escalade de 15 mètres de haut sera également l'un de ses atouts majeurs. À l'extérieur sera construit un anneau cycliste doté d'une piste de 250 mètres de long. Enfin, un parking de 675 véhicules sera aménagé pour accueillir le public.

**Quartier Ferrié - 53000 Laval**

## STADE FRANCIS LE BASSER

Premier partenaire financier public du club, Laval Agglomération soutient activement le Stade Lavallois Mayenne Football Club. Le Stade Francis Le Basser, situé avenue Pierre de Coubertin (Laval), accueille les matchs de l'équipe professionnelle.

**130 avenue Pierre de Coubertin  
53000 Laval**

▶▶▶ 02 43 49 86 91  
www.stade-lavallois.com

## STADE LAVALLOIS ATHLÉTISME

Le Stade d'athlétisme de Laval est situé près de l'ancien hippodrome, avenue Pierre de Coubertin. Son accès est réservé aux établissements scolaires, aux associations et athlètes autorisés, suivant un planning géré par Laval Agglomération.

**16 place Henri Bisson - 53000 Laval**

▶▶▶ 06 78 61 71 18

## GOLF DE LAVAL

Idéalement situé au bord de la Mayenne, sur le territoire de la commune de Changé, dans un site vallonné, le golf de Laval et du Département de la Mayenne s'étend sur 82 hectares. Il propose 27 trous répartis sur 2 parcours de qualité : le Jariel (9 trous) et la Chabossière (18 trous). Ces 2 parcours constituent un excellent challenge pour les joueurs de tous niveaux. Propriétaire du terrain, Laval Agglomération participe activement

au développement du golf et à son entretien. L'association du golf-club gère le golf qui est ouvert toute l'année et qui réunit plus de 700 licenciés et 400 abonnés.

#### **La Chabossière - 53810 Changé**

▶▶▶ 02 43 53 16 03  
[www.golfdelaval.fr](http://www.golfdelaval.fr)

---

### **SOCIÉTÉ DES COURSES HIPPODROME DE BELLEVUE-LA-FORÊT**

La Société des Courses de Laval est une Association loi 1901. Elle gère l'Hippodrome de Bellevue-la-Forêt à Laval, étendu sur 40 hectares en lisière du bois de L'Huisserie. Il est classé Pôle Régional de trot. Des équipements de qualité sont mis à disposition des professionnels, notamment 80 boxes et 70 stalles pour les chevaux. Côté spectateurs, la tribune a une capacité d'accueil de 3 000 personnes. Laval Agglomération est membre du Conseil d'administration.

#### **Route de Saint Nazaire - 53000 Laval**

▶▶▶ 02 43 68 08 67  
[www.hippodrome-laval.fr](http://www.hippodrome-laval.fr)

---

### **SYNDICATS DE BASSINS**

Les syndicats de bassins sont des organisations intercommunales, agissant à la préservation, l'amélioration et la gestion de la qualité des eaux. Ils sont répartis suivant les délimitations des bassins hydrographiques. Les délégués sont désignés par les Communautés de communes ou d'agglomération adhérentes.

#### **Syndicat du bassin de l'Oudon (compétent pour l'aménagement et la gestion des eaux sur le bassin versant de l'Oudon)**

**4 rue de la Roirie  
49500 Segré-en-Anjou Bleu**

▶▶▶ 02 41 92 52 84  
[contact@bvoudon.fr](mailto:contact@bvoudon.fr)  
[www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

#### **Syndicat de Bassin JAVO (Jouanne - Agglomération de Laval - Vicoin - Ouette)**

**Rue Louis de Broglie  
Parc tertiaire Technopolis - Bat D  
53810 Changé**

▶▶▶ sb.javo@orange.fr  
[www.portail-bassins-versants.fr](http://www.portail-bassins-versants.fr)

#### **Bassin Versant de Vilaine amont 15 boulevard Denis Papin - 35500 Vitré**

▶▶▶ 02 57 67 35 04  
[www.bv-vilaine-amont.fr](http://www.bv-vilaine-amont.fr)

### **IUT DE LAVAL**

L'IUT de Laval, composante de Le Mans Université, compte 4 départements d'enseignement : Génie Biologique, Informatique, Métiers du Multimédia et de l'Internet, et Techniques de Commercialisation. Chacun de ces départements propose un DUT et une Licence professionnelle.

#### **Institut Universitaire de Technologie de Laval**

**52 Rue des Docteurs Calmette et Guérin  
BP 2045 - 53020 Laval Cedex 09**

▶▶▶ 02 43 59 49 01  
[www.iut-laval.univ-lemans.fr](http://www.iut-laval.univ-lemans.fr)

---

### **ESTACA**

ESTACA, École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile, forme des ingénieurs passionnés par les technologies, qui répondent aux besoins de nouvelles mobilités. À la pointe des technologies, elle offre un cadre privilégié pour une vie étudiante de qualité. Sa mission est de former des ingénieurs et de conduire une recherche appliquée au service de tous les acteurs des transports : aéronautique, automobile, spatial et transports urbains et ferroviaires.

#### **Campus Ouest**

**Parc universitaire Laval-Changé  
Rue Georges Charpak - BP 76121  
53061 Laval Cedex 9**

▶▶▶ 02 43 59 47 00  
[www.estaca.fr](http://www.estaca.fr)

---

### **ESIEA**

L'ESIEA, école d'ingénieurs du monde numérique, affirme son ambition d'aider les étudiants et étudiantes à devenir des ingénieur.e.s possédant tous les atouts pour agir au cœur des transformations numériques de demain, des organisations et de l'ensemble du monde où nous vivons.

#### **Campus de Laval**

**38 rue des Docteurs Calmette et Guérin  
53000 Laval**

▶▶▶ 02 43 59 24 24  
[www.esiea.fr](http://www.esiea.fr)

## ENSAM - ARTS ET MÉTIERS

Sa première mission ? Former des ingénieurs spécialistes des technologies durables : des ingénieurs capables de concevoir des produits et systèmes respectueux de l'environnement, mais aussi de contrôler une organisation industrielle en maîtrisant les risques et les coûts. Réalité virtuelle, réalité augmentée et objets connectés sont au cœur des travaux de l'institut de Laval, rattaché au campus d'Angers.

### Laval Virtual Center

**Rue Marie Curie - 53810 Changé**

▶▶▶ 02 43 65 34 11

## CNAS

Le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales propose une offre complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales du personnel, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics. Une large gamme de prestations a pour vocation d'accompagner les personnels territoriaux dans leur quotidien, selon une exigence constante de solidarité et d'équité : médailles, départ à la retraite, mariage, PACS, prêt jeune ménage, prêt prothèses et lunetterie, tickets CESU, permis de conduire, remises sur l'achat de voitures, prêts Accession et Amélioration de l'habitat, réductions sur nombre de grandes enseignes, enfants (naissance, Noël, rentrée scolaire, garde, vacances, centre de loisirs, prêt Études supérieures), vacances (séjours vacances, plan épargne Chèques-Vacances, prêts, remises et offres exclusives auprès de plus de 50 partenaires vacances...), culture & loisirs...

▶▶▶ www.cnas.fr

## AMAV - ASSOCIATION MAYENNAISE D'ACTION AUPRÈS DES GENS DU VOYAGE

Structurée en deux centres sociaux agréés par la CAF de la Mayenne, l'AMAV intervient auprès des familles séjournant en résidence mobile sur le département de la Mayenne.

**15 rue de la Goberie - 53940 Saint-Berthevin**

▶▶▶ 02 43 02 93 38

## MÉDUANE HABITAT

Depuis 1925, Méduane Habitat développe son action en faveur de l'habitat social. Elle est le premier constructeur de logements sur Laval et loge un Lavallois sur cinq. Aujourd'hui, Méduane Habitat gère plus de 6000 logements, principalement sur Laval, mais depuis 1996, elle étend aussi ses compétences sur les autres communes de Laval Agglomération et du département de la Mayenne.

**15 quai André Pinçon - 53000 Laval**

▶▶▶ 02 43 59 12 12

www.meduane-habitat.fr

## MAYENNE HABITAT

Principal bailleur social de la Mayenne, Mayenne Habitat a pour principale mission de proposer une offre locative de qualité, harmonieusement répartie sur l'ensemble du territoire départemental.

**10 rue Auguste Beuneux**

**CS 62039 - 53020 Laval Cedex 9**

▶▶▶ 02 53 54 55 56

contact@mayenne-habitat.fr

## MAISON DE L'HABITAT

Au cœur de Laval, la Maison de l'Habitat regroupe plusieurs structures locales pour informer les particuliers en matière de logement : Soliha (amélioration de l'habitat et lutte contre les logements insalubres), l'ADIL (aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement), l'Espace Info Énergie de l'Ademe (maîtrise de la consommation énergétique), et le Point rénovation info service (aides de l'Anah).

**21 rue de l'Ancien Évêché - 53000 Laval**

▶▶▶ ADIL 53

02 43 69 57 00

contact@adil53.fr

www.adil53.org

▶▶▶ SOLIHA

02 43 91 19 91

contact.mayenne@solihha.fr

www.solihha.fr

▶▶▶ Espace Info Énergie

02 52 46 00 00

laval.53@eiepd.fr

www.info-energie-paysdelaloire.fr

# LES REPRÉSENTATIONS ET DÉLÉGATIONS DES ÉLUS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

## AMÉNAGEMENT

- ▶▶▶ Laval Mayenne Aménagements (SEM)
- ▶▶▶ Société publique locale d'aménagement (SPL) Laval Mayenne Aménagements
- ▶▶▶ Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Laval et de la Mayenne (SMALM)
- ▶▶▶ Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome Laval Entrammes
- ▶▶▶ Société LafargeHolcim Ciments à Saint-Pierre-la-Cour
- ▶▶▶ Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)
- ▶▶▶ Mayenne Ingénierie
- ▶▶▶ Groupe d'Action Locale (GAL)
- ▶▶▶ Syndicat mixte Mayenne Très Haut débit
- ▶▶▶ Société Publique Régionale des Pays de la Loire
- ▶▶▶ Commission locale des sites patrimoniaux remarquables

## CULTURE

- ▶▶▶ Régie personnalisée pour la scène conventionnée jeune public et marionnettes
- ▶▶▶ Mayenne Culture
- ▶▶▶ Conseil d'établissement du Conservatoire (CRD)
- ▶▶▶ Le ZOOM - Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de Laval

## ÉCONOMIE, EMPLOI

- ▶▶▶ Laval Économie
- ▶▶▶ Mission Locale
- ▶▶▶ Initiative Mayenne

## HABITAT

- ▶▶▶ Association Mayennaise d'Action auprès des gens du Voyage (AMAV)
- ▶▶▶ Commission consultative relative au Schéma départemental d'accueil des gens du voyage en Mayenne
- ▶▶▶ Méduane Habitat
- ▶▶▶ Podeliha
- ▶▶▶ Association Départementale Information Logement (ADIL)
- ▶▶▶ Association Départementale pour le Logement des Jeunes (ADLJ)
- ▶▶▶ Habitat Jeunes Laval
- ▶▶▶ Association des Deux-Rives Laval
- ▶▶▶ Référent Habitat Indigne
- ▶▶▶ Commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH)

## INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- ▶▶▶ Laval Mayenne Technopole
- ▶▶▶ CLARTE
- ▶▶▶ Institut universitaire de technologie (IUT) de Laval
- ▶▶▶ Centre Universitaire Mayenne Laval (CUML)
- ▶▶▶ ESTACA
- ▶▶▶ ESIEA
- ▶▶▶ Laval Virtual
- ▶▶▶ Collège Emmanuel de Martonne
- ▶▶▶ Collège Jacques Monod
- ▶▶▶ Collège Pierre Dubois
- ▶▶▶ Collège Fernand Puech
- ▶▶▶ Collège Jules Renard
- ▶▶▶ Collège Alain Gerbault
- ▶▶▶ Collège de Misedon (Port-Brillet)

- ▶▶▶ Lycée Robert Buron
- ▶▶▶ Lycée Réaumur
- ▶▶▶ Lycée Douanier Rousseau
- ▶▶▶ Lycée Ambroise Paré
- ▶▶▶ Lycée Gaston Lesnard
- ▶▶▶ Université catholique de l'Ouest (UCO Laval)
- ▶▶▶ Comité consultatif régional pour la recherche et le développement technologique
- ▶▶▶ Centre Information Jeunesse (CIJ)

---

## MOBILITÉ

- ▶▶▶ Commission locale des transports publics particuliers de personnes (T3P)
- ▶▶▶ Groupement des autorités responsables de transport (GART)

---

## NATURE ET ENVIRONNEMENT

- ▶▶▶ Association Air Pays de la Loire
- ▶▶▶ Association AMORCE
- ▶▶▶ Société Sèché Éco-Industries à Changé et Saint-Germain-Le-Fouilloux
- ▶▶▶ Commission départementale consultative de suivi du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) et de la commission Consultative de Coordination du budget annexe
- ▶▶▶ Syndicat de bassin de l'Ernée
- ▶▶▶ Syndicat de bassin versant des Rivières de la Vilaine Amont
- ▶▶▶ Syndicat de bassin de l'Oudon
- ▶▶▶ Syndicat mixte sur les bassins versants de la Jouanne, du Vicoïn, de l'Ouette et des affluents de la Mayenne dans l'emprise territoriale de Laval Agglomération (JAVO)
- ▶▶▶ Syndicat Le Pertre / Saint-Cyr-le-Gravelais
- ▶▶▶ SYMEVAL (Syndicat mixte des eaux de la Valière)
- ▶▶▶ Co-animation du groupe de travail « Agriculture » avec la Chambre d'Agriculture
- ▶▶▶ Commission départementale des risques naturels majeurs
- ▶▶▶ Agence technique départementale de l'eau de la Mayenne

## RESSOURCES

- ▶▶▶ Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- ▶▶▶ Établissement public foncier local Mayenne - Sarthe (EPFL)
- ▶▶▶ SPL Espace Mayenne
- ▶▶▶ Conférence interterritoriale Laval Agglomération - Vitré Communauté

---

## SÉCURITÉ ET SOLIDARITÉ

- ▶▶▶ Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Laval
- ▶▶▶ Conseil départemental de sécurité civile
- ▶▶▶ Référent sécurité routière
- ▶▶▶ Banque alimentaire de Laval
- ▶▶▶ Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle

---

## SPORTS

- ▶▶▶ Centre régional d'éducation formation sport et jeunesse (CREFSJ)
- ▶▶▶ Société des Courses Laval Mayenne
- ▶▶▶ Les courses hippiques - Hippodrome de la Hunellière à Saint-Ouën-des-Toits
- ▶▶▶ Hippodrome de Ligonnère à Nuillé-sur-Vicoïn

---

## TOURISME

- ▶▶▶ Office de tourisme de Laval Agglomération



*Hôtel communautaire  
1, place du Général Ferrié  
CS 60809  
53008 LAVAL Cedex*

**02 43 49 46 47**  
*laval-agglo@agglo-laval.fr*

**[www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)**

